

Délibération n° 2025
Bilan 2024 des opérations immobilières

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
2 juillet 2025
Date de la convocation :
26 juin 2025
Date d'affichage :
26 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Patrick Lamy (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Claudine Pariche (pouvoir donné à Martine Touzain), Francis Haillet (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Christiane Sargis (pouvoir donné à Nicole Taris), Agnès Planchon (pouvoir donné à Marie-Laure Haimez).

Absent excusé sans pouvoir : Christian ADAM

Monsieur Eric Pruvost a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que chaque année, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire, pendant l'exercice budgétaire de l'année précédente, retracé par le compte administratif de la commune auquel ce bilan est annexé,

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

• Cessions :

Parcelle AH589 – surface 124m ² - Avenue des Coteaux Création d'un accès pour désenclaver une propriété	Montant : 4 340 €
---	-------------------

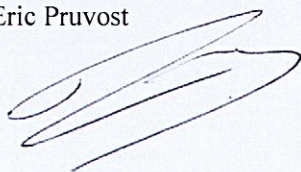
• Acquisitions :

Rétrocession voies et réseaux - Résidence Blue Cottage Parcelles AH600, AH602 et AH599	Montant : 1 €
Demi-voirie, angle rue de Eu et de Flocques Parcelle AE 562	Montant : 1€
Parcelle sise angle des rues Léon Mériot et Eugène Lechartier. Parcelle AB194, 705m ²	Montant : 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2024,
- annexe ce bilan au compte administratif 2024.

Le Secrétaire de séance
Eric Pruvost



À Criel sur Mer, le 02/07/2025
Le Maire
Alain Trouessin

